

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 5 FÉVRIER 1947

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company* qui demande l'adoption d'une loi pour la ratification et l'autorisation d'un contrat en fiducie conclu avec la *Royal Trust Company*, en date du 1er novembre 1946, ainsi que pour ratifier et confirmer l'émission et la vente par ladite pétitionnaire d'un montant de notes de deux millions de dollars de capital, somme prévue par ledit instrument.—M. *Cleaver*.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada des travaux entrepris au cours de l'année civile 1946, et dépenses correspondantes, ainsi que le budget anticipé des dépenses pour l'année 1947, pour la construction d'une voie ferrée de Barraute aux chûtes Kiask, dans la province de Québec.—(Chapitre 41 et 10, George VI, 1946.)

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Les comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Sous la même couverture que les comptes publics du Canada.)

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 408, approuvé le 3 février 1947: renouvelant un prêt au montant de \$5,710,000 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, à dater du 22 février 1947, et acceptant en garantie un bon du Trésor, de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.